



# Commune de Genolier

## Conseil communal

### DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016

---

---

#### 1. ACCEPTATION du préavis 07/2015

Approuvant l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité soit :

- a) de maintenir le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des Personnes Physiques et sur le bénéfice et le capital des Personnes Morales à 55 cts.
- b) de laisser les autres impôts inchangés.

#### 2. REFUS du préavis 08/2016

concernant le traitement des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 et la réponse au postulat déposé au Conseil Communal le 9 juin 2016

#### 3. Retrait du préavis 11/2015

concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'332m<sup>2</sup> et le chalet qui y est construit, située à la Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids pour le montant de CHF 747'960.- TTC

Genolier, le 27 octobre 2016

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey